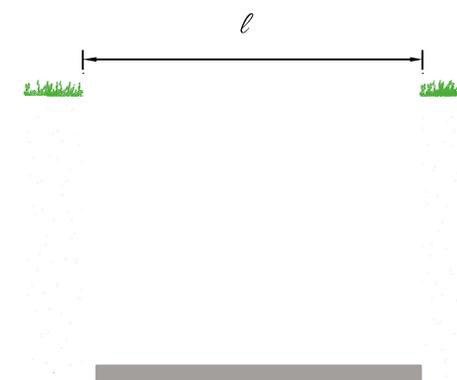
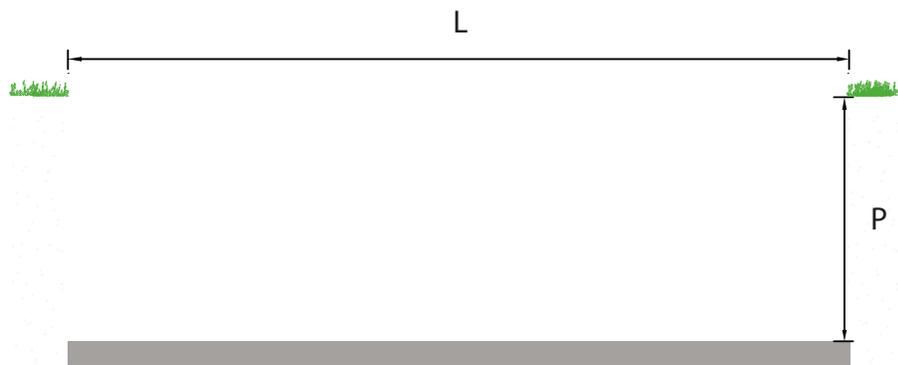
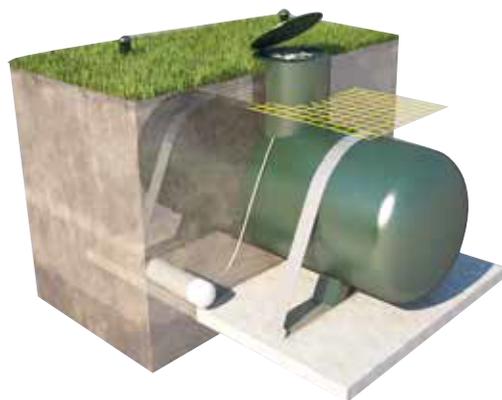
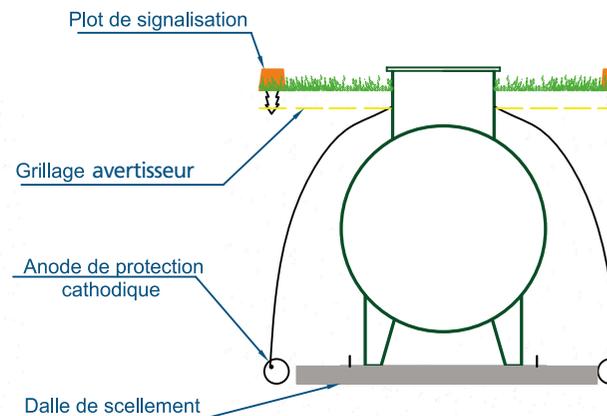
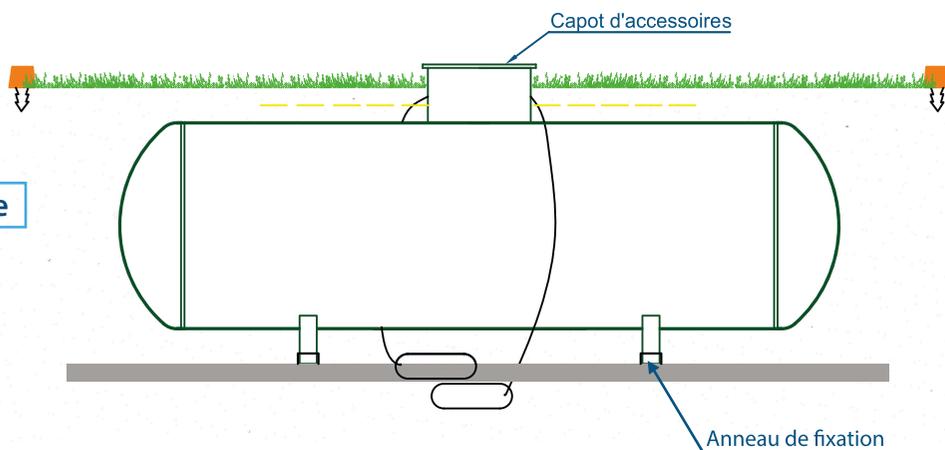


Détail de la fouille



Citerne mise en place



Capacité ( en tonnes)	0,5	1	2	3,2
Volume de la citerne (litres)*	1000	2300	4600	7000
Position axe citerne	Vertical	Horizontal	Horizontal	Horizontal
L: Longueur de la fouille (mètres)	2	3,4	5,2	8
l : largeur de la fouille (mètres)	2	2,2	2,2	2,2
P : Profondeur de la fouille (mètres)	1,8	1,6	1,6	1,6

\*ces valeurs peuvent changer selon le constructeur

# Notice d'installation de la citerne enterrée de propane

## I - Choix de l'emplacement

## II - Mise en place de la Citerne

## III- Le raccordement et le test d'étanchéité

## IV- Restrictions sur la zone de la citerne

## V -Moyen de protection contre l'incendie

### I - Choix de l'emplacement :

L'implantation de la citerne est soumise à une réglementation qui définit les dispositions d'aménagement du stockage des GPL, notamment en ce qui concerne les distances réglementaires entre la citerne et certains emplacements (voir tableau ci-après).

Conformément à la même réglementation, l'emplacement de la citerne doit être facile d'accès. Elle ne doit pas se trouver ni sur la toiture d'un local habité ni à l'intérieur d'un local fermé.

La distance entre la citerne et l'aire de stationnement du camion ne doit pas excéder 35 m (longueur du flexible du camion).

Tableau des distances minimales d'éloignement

Distance entre paroi,équipement de la citerne et:	Volume de 0 à 5000 L Capacité de 0 à 2 T	Volume de 5000 à 12 000 L Capacité de 2 à 5 T	Volume de 12 000 à 24000 L Capacité de 5 à 10 T	Volume de 24 000 à 70000 L Capacité de 10 à 30 T
Limite de propriété	3 m	5 m	7,5 m	10 m
Voie publique ou ferrée				
Bouche d'égout / Ouverture en sous-sol				
Ouverture d'un local habité ou contenant un feu nu	5 m	7,5 m	10 m	
Dépôt de matières inflammables ou combustibles				
Appareillage électrique	3 m	5 m		
Camion de livraison				
Etablissement recevant du public	Non soumise	25 m	50 m	

## II - Mise en place de la Citerne

### II- 1 - Préparation de la fouille :

La citerne est posée dans une fosse dont le fond doit être égalisé et mis à niveau. Les dimensions de la fosse sont données sur le plan ci-contre. Une attention particulière doit être accordée à la profondeur de la fosse qui doit être calculée en fonction du niveau fini du sol. les bords latéraux de la fosse sont laissés à l'état brut (aucun voile en béton ou autres).

### II - 2 - Pose de la citerne

Une fois la fosse réalisée, la date de pose de la citerne est fixée en concertation avec votre conseiller commercial. Ainsi, les équipes d'Afriquia gaz procèdent avec leur propre camion grue à la pose de la citerne dans la fosse.

#### a- Système de protection cathodique :

En plus d'un revêtement spécial et antichoc, les citernes enterrées sont équipées d'un système de protection cathodique contre la corrosion. Ce système est constitué de deux anodes sacrificielles reliées à la citerne par des fils conducteurs. (fourni avec la citerne).

Pour un bon fonctionnement de ce système :

- Bien arroser les anodes avant le remblai des citernes

- Prendre les précautions nécessaires pour ne pas arracher les fils lors du remblai de la citerne.

#### b- Remblai :

La fosse doit être remblayée impérativement le jour même de la mise en place de la citerne.

Le remblayage de la fosse est effectué avec :

- Le déblai (matériau du sol d'origine) par couches successives à condition qu'il soit en éléments fins et homogènes (terre de la fosse épierrée et tamisée)

Ou

- Du sable fin et inerte

L'emploi du sable de mer ou du mâchefer est interdit.

Lors du remblayage, toute précaution doit être prise pour ne pas endommager le réservoir, son revêtement et son capot.

#### c - Signalisation :

- Grillage avertisseur : Avant recouvrement définitif, un grillage avertisseur (fourni avec la citerne) est placé à 20 cm au moins au-dessus de la génératrice supérieure du réservoir.
- Plots de balisage : quatre plots de signalisation (fournis avec la citerne) à poser sur le sol pour délimiter la zone de la citerne.
- Consignes de sécurité et d'exploitation : une plaque des consignes de sécurité et d'exploitation (fournie avec la citerne) est à fixer dans un endroit visible à proximité de la citerne.

## III- Le raccordement et le test d'étanchéité

Une fois la citerne mise en place, votre installateur procède au raccordement, effectue les contrôles et essais prévus et délivre un certificat de conformité d'installation. Ce document est indispensable pour la mise en gaz de votre installation. Il s'agit de contrôle de la résistance mécanique et de l'étanchéité de la tuyauterie par des épreuves et des tests.

## IV- Restrictions sur la zone de la citerne :

La plantation de gazon ou d'autres plantes sans racines profondes est permise.

**Cependant il est interdit sur la zone de la citerne :**

- Le dallage ou la construction;
- Le stationnement ou le passage des véhicules;
- Les plantations à racines profondes;

## V - Moyen de protection contre l'incendie :

Conformément à la réglementation, il est impératif d'avoir à proximité du stockage:

- Un extincteur à poudre de 10 kg ;
- Une source d'eau avec tuyau et lance.

Pour tout complément d'information ou d'assistance n'hésitez pas à contacter votre conseiller commercial.